

RG 45 - HÉPATITES VIRALES A, B, C, D ET E



Désignation des maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer les maladies
- A - Hépatites virales transmises par voie orale	
1. Hépatites à virus A • Hépatite fulminante • Hépatite aiguë ou subaiguë • Formes à rechute Ces pathologies et leur étiologie doivent être confirmées par des examens biochimiques et par une sérologie traduisant une infection en cours par le virus A	• Travaux comportant des actes de soins, d'hygiène, d'entretien, d'analyses de biologie médicale, susceptibles d'exposer aux produits biologiques d'origine humaine et aux produits contaminés par eux. • Travaux comportant des actes de soins et d'hygiène corporels, de soutien, dans des crèches, garderies, institutions sociales et médico-sociales recevant des enfants et des adultes handicapés. • Travaux exposant au contact d'eaux usées lors de l'installation, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement, de stations d'épuration. • Travaux exposant au contact d'eaux usées dans les établissements de bains, de douches, dans les piscines, dans les établissements thermaux. • Travaux exposant au contact d'eaux usées dans les cuisines de restauration collective
2. Hépatite à virus E • Hépatite fulminante • Hépatite aiguë ou subaiguë Ces pathologies et leur étiologie doivent être confirmées par des examens biochimiques et par la détection du virus E traduisant une infection en cours	

- B - Hépatites virales transmises par le sang, ses dérivés et tout autre liquide biologique ou tissu humains 1. Hépatites à virus B (en dehors des cas qui auraient été pris en charge au titre d'un accident du travail) • Hépatite fulminante • Hépatite aiguë avec ou sans manifestations ictériques • Manifestations extra-hépatiques dues à l'infection aiguë par le virus B : urticaire, érythème noueux, acrodermatite papuleuse, syndrome de Raynaud, vascularites, polyarthrite, néphropathie glomérulaire, anémie hémolytique • Hépatite chronique active ou non Ces pathologies et leur étiologie doivent être confirmées par des examens biochimiques et par la présence de marqueurs du virus B témoignant d'une affection en cours • Manifestations extra-hépatiques dues à l'infection chronique par le virus B : vascularite dont périartérite noueuse, néphropathie glomérulaire membrano-proliférative • Cirrhose • Carcinome hépato-cellulaire L'étiologie de ces pathologies : manifestations extra-hépatiques, cirrhose et carcinome hépato-cellulaire, doit être confirmée par la présence de marqueurs du virus B ou un examen du tissu hépatique montrant les traces de ce virus. 2. Co-infection d'une hépatite B par le virus D • Hépatite fulminante • Hépatite aiguë • Hépatite chronique active L'étiologie doit être confirmée par la présence de marqueurs traduisant une infection en cours par le virus D.	Travaux exposant aux produits biologiques d'origine humaine et aux objets contaminés par eux, effectués dans les : • Établissements généraux ou spécialisés de soins, d'hospitalisation, d'hébergement, de cure, de prévention, d'hygiène • Laboratoires d'analyses de biologie médicale, d'anatomie et de cytologie pathologiques • Établissements de transfusion sanguine • Services de prélèvements d'organes, de greffons • Services médicaux d'urgence et d'aide médicale urgente • Services de secours et de sécurité : pompiers, secouristes, sauveteurs, ambulanciers, policiers, personnel pénitentiaire • Services de ramassage, traitement, récupération de déchets médicaux, d'ordures ménagères • Services de soins funéraires et morgues
--	--

3. Hépatites à virus C (en dehors des cas qui auraient été pris en charge au titre d'un accident du travail)

- Hépatite aiguë avec ou sans manifestations cliniques
- Hépatite chronique active ou non

Ces pathologies et leur étiologie doivent être confirmées par des examens biochimiques et par la présence de marqueurs du virus témoignant d'une infection en cours

- Manifestations extra-hépatiques dues à l'infection chronique par le virus C :
 - a. Associées à une cryoglobulinémie mixte essentielle : purpura, vascularites, neuropathies périphériques, syndrome sec, polyarthrite, néphropathie membrano-proliférative
 - b. Hors de la présence d'une cryoglobulinémie : porphyrie cutanée tardive, lichen plan, urticaire
- Cirrhose
- Carcinome hépato-cellulaire

L'étiologie de ces pathologies : manifestations extra-hépatiques, cirrhose et carcinome hépato-cellulaire, doit être confirmée par une sérologie traduisant une hépatite chronique à virus C ou un examen du tissu hépatique montrant les traces de ce virus.

Quelle est la nuisance ?

Les nuisances sont des maladies, les hépatites, qui sont causées par des virus différents :

- Virus A : Hépatite A, groupe 2 des agents biologiques pathogènes (agents pouvant provoquer une maladie chez l'Homme et constituer un danger)
- Virus E : Hépatite E, groupe 3 des agents biologiques pathogènes (agents pouvant provoquer une maladie grave chez l'Homme et constituer un danger sérieux)
- Virus B : Hépatite B, groupe 3
- Virus D : Hépatite D, groupe 3. Il a besoin de la présence du virus B pour se multiplier, mais les deux virus peuvent être contractés en même temps
- Virus C : Hépatite C, groupe 3

Le mode de contamination varie également en fonction des virus :

- A et E : Contamination par des eaux souillées
- B, C et D : Contamination par voie sanguine (aiguille souillée en milieu pro, par exemple)

Comment reconnaître l'affection ?

Etant donné qu'il y a plusieurs types d'hépatites, il y a plusieurs symptômes et plusieurs descriptions cliniques :

- **Hépatite virale A** : Elle peut être :
 -
 - **Aiguë ou subaiguë** : Elle commence par des symptômes peu spécifiques faisant penser à la grippe : fatigue, anorexie, nausées, vomissements, fièvre, douleurs articulaires, urticaire. Par la suite, la peau et/ou les conjonctives jaunissent, les selles se décolorent et l'urine brunit, même si l'ictère (jaunisse) n'est pas obligatoire
 - **Fulminante** : Exceptionnelle mais souvent fatale, elle évolue vers des troubles de la conscience et un coma (encéphalopathie), ainsi que des hémorragies.
 - **Formes à rechutes** : En général il n'y a qu'une rechute, dont l'évolution est souvent favorable
- **Hépatite virale E**, qui a les mêmes symptômes que l'hépatite A et peut donc être :
 - Aiguë ou subaiguë
 - Fulminante
- **Hépatite virale B** (formes aiguës). Elle peut être :
 - **Aiguë** : La plupart du temps, elle est alors asymptomatique et seul un bilan biologique hépatique permet de la repérer. Si elle est accompagnée de symptômes, ils sont similaires à la grippe : fatigue, anorexie, nausées, vomissements, fièvre, douleurs articulaires, urticaire, puis jaunisse des conjonctives ou de la peau. Elle peut guérir, devenir chronique, ou devenir fulminante
 - **Fulminante** : Exceptionnellement, elle évolue vers des troubles de la conscience et un coma (encéphalopathies), ainsi que des hémorragies. Elle est alors souvent mortelle en l'absence de greffe.
- **Hépatite virale B** (formes chroniques) : C'est le cas où l'hépatite ne se guérit pas naturellement. Elle peut prendre plusieurs formes :
 - **Hépatite chronique** : Elle se définit par une persistance de plus de 6 mois
 - **Manifestations extra-hépatiques dues à l'infection chronique par le virus B** : C'est le cas où l'hépatite s'accompagne d'atteintes à d'autres organes qui se manifestent de plusieurs façons :
 - **Vascularites** (dont péri-artérite noueuse) : Elles touchent les vaisseaux sanguins et se caractérisent par les lésions qu'elles provoquent dans les organes irrigués par ces vaisseaux. Elles se manifestent par une altération de l'état général, un amaigrissement, de la fièvre, des douleurs diffuses musculaires ou articulaires. D'autres signes sont possibles et notamment : nodules cutanés sur les membres inférieurs, petites taches rouges infiltrées à la palpation, ulcérations nécrotiques, ecchymoses spontanées, urticaire

- Néphropathie glomérulaire membrano-proliférative : C'est une atteinte aux reins qui peut se manifester par la présence de sang dans les urines et/ou par une insuffisance rénale
- **Cirrhose** : Elle peut rester asymptomatique plusieurs années et se caractérise par un gros foie ferme et indolore, une grosse rate, une circulation veineuse sous-cutanée abdominale, ou des rougeurs aux paumes. Elle peut se manifester par du liquide dans le ventre, des hémorragies digestives, une encéphalopathie (trouble de la conscience et coma), et une jaunisse.
- **Carcinome hépato-cellulaire** : C'est un cancer du foie qui apparaît souvent sur une cirrhose et est mortel la plupart du temps. Tardivement, il se manifeste par des douleurs abdominales et une altération de l'état général
- **Hépatite virale D**, souvent accompagnée par le virus B :
 - Aiguë : Elle se manifeste par de la fièvre, des signes généraux, et une jaunisse
 - Fulminante : Beaucoup plus importante en présence de B, elle associe encéphalopathie (troubles de conscience et coma) et syndrome hémorragique
 - Chronique : Pareil que l'hépatite B
- **Hépatite virale C**, qui peut être :
 - **Aiguë** : Elle se manifeste par de la fièvre, des signes généraux, et une jaunisse
 - **Chronique** : Elle peut être active ou non, mais est la plupart du temps asymptomatique
 - **Manifestations extra-hépatiques dues à l'infection chronique par le virus C** qui peuvent être :
 - Associées à une cryoglobulinémie mixte essentielle : Elles se manifestent de diverses façons : purpura (lésion rougeâtre), vascularite, neuropathie périphérique (atteinte des nerfs), syndrome sec (sécheresse de la bouche et des yeux) ou néphropathie membrano-proliférative (sang dans les urines)
 - Sans cryoglobulinémie. Elles peuvent alors provoquer : une hyper fragilité cutanée avec des lésions qui peuvent être hémorragiques, des lésions papuleuses fermes et brillantes à jour frisant, de coloration rouge rosé ou violacée, et de l'urticaire
 - **Cirrhose** : Elle peut rester asymptomatique plusieurs années et se caractérise par un gros foie ferme et indolore, une grosse rate, une circulation veineuse sous-cutanée abdominale, ou des rougeurs aux paumes. Elle peut se manifester par du liquide dans le ventre, des hémorragies digestives, une encéphalopathie (trouble de la conscience et coma), et une jaunisse.
 - **Carcinome hépato-cellulaire** : C'est un cancer du foie qui apparaît souvent sur une cirrhose et est mortel la plupart du temps. Tardivement, il se manifeste par des douleurs abdominales et une altération de l'état général

Quelles sont les professions exposées ?

Les professions exposées varient en fonction des virus :

- Virus A et E :
 - Personnels de soins : médecins, infirmiers, aide-soignants
 - Personnels d'entretien des établissements de santé et assimilés : agents hospitaliers, agents d'entretien, agents de maintenance (ingénieurs bio-médicaux, plombiers...)
 - Techniciens ou aides de laboratoires d'analyses de biologie médicale
 - Puéricultrices, auxiliaires de puériculture
 - Personnels des institutions pour handicapés : à côté des personnels de soins, éducateurs spécialisés, orthophonistes, psychomotriciens...
 - Personnels en contact avec les eaux usées dans les cantines de restauration collective
 - Personnels des stations d'épuration, égoutiers
 - Agents d'entretien dans les établissements thermaux, piscines, bain-douches, cuisines
- Virus B, C et D :
 - Personnels de soins : médecins, infirmiers, aide-soignants
 - Personnels d'entretien des établissements de santé et assimilés : agents hospitaliers, agents d'entretien, agents de maintenance (ingénieurs bio-médicaux, plombiers...)
 - Techniciens ou aides de laboratoires d'analyses de biologie médicale, anatomie et cytologie pathologiques
 - Puéricultrices, auxiliaires de puériculture
 - Personnels des Institutions d'hébergement ou de cure : à côté de personnels de soins, éducateurs spécialisés, orthophoniste, psychomotriciens...
 - Pompiers, secouristes, ambulanciers, policiers, personnels pénitentiaires
 - Personnels de la filière déchets mais aussi toute personne amenée à manipuler des déchets (gardien d'immeuble par exemple)
 - Thanatopracteurs et personnels chargés des soins funéraires

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible. Concernant les virus A et E, le respect d'une hygiène basique suffit, via un lavage régulier des mains, voire le port de gants.

Pour les virus B et C, la stratégie est la même que celle contre la contamination par le VIH. Elle s'articule autour des points suivants :

- Règles d'hygiène très strictes, peu importe la contamination ou non du patient
- Mise à disposition de matériels de sécurité pour le personnel soignant : dispositifs de prélèvement permettant la mise en sécurité immédiate de l'aiguille, cathéters protégés
- Mise à disposition de gants contre les coupures et de pinces pour saisir les seringues pour le personnel non-soignant
- Adaptations possibles pour les policiers, ambulanciers, secouristes, et personnels des morgues
- Information des travailleurs des risques encourus et des précautions à prendre en cas d'exposition

En cas d'exposition accidentelle au sang et aux liquides biologiques :

- Nettoyage immédiat de la plaie, rinçage puis antiseptie ;
- Évaluation des risques de transmission virale par un médecin immédiatement après l'AES, (accident d'exposition au sang) pour bénéficier d'une éventuelle prise en charge
- Déclaration d'accident de travail et signalement au médecin du travail

La prévention médicale quant à elle, consiste en plusieurs types d'examens médicaux :

- Examen initial : Il vise à rechercher une exposition antérieure au risque pouvant justifier la pratique d'une sérologie virale, à mettre à jour les vaccinations en fonction de l'évaluation des risques, et de manière obligatoire pour l'hépatite B (recommandée pour A). Il sert également à informer le salarié de la nécessité de respecter les précautions standard d'hygiène et de la conduite à tenir en cas d'accident
- Examen périodique : Il vise à rappeler l'importance du signalement des AES et des mesures de prévention, mais aussi à rechercher des expositions non signalées et à pratiquer des examens complémentaires
- Examen médical supplémentaire : En cas d'hépatite due au virus A ou E, sur tous les salariés susceptibles d'avoir été exposés sur le même lieu de travail

Les hépatites aiguës dues aux virus A ou B sont des **maladies à déclaration obligatoire** :

- Centre national de référence pour les virus des hépatites A et E :
 - CNR-Laboratoire coordonnateur : laboratoire de virologie, centre hospitalier universitaire Purpan, Toulouse
 - CNR-Laboratoire associé : laboratoire de virologie, hôpital Paul Brousse, AP-HP Villejuif ,
- Centre national de référence pour les virus des hépatites B, C et delta
 - CNR-Laboratoire coordonnateur Laboratoire de virologie, groupe hospitalier Henri Mondor, AP-HP, Créteil
 - CNR-laboratoire associé : laboratoire de microbiologie clinique, Hôpital Avicenne, Hôpitaux universitaires de Paris-Seine-Saint-Denis, Bobigny.